



Fonds de concours

**Convention financière Commune d'Ecquevilly /
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**

-

**Opération de réaménagement
de la Place Henry Deutsch de la Meurthe**

ENTRE :

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, sise immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 Aubergenville, représentée par Madame Suzanne Jaunet en sa qualité 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux espaces publics et relations aux communes, habilitée à cet effet par une délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2024

Ci-après dénommée « la CU GPS&O » ou « GPS&O » ou « la CU » ;

ET :

La Commune d'Ecquevilly, sise Hôtel de Ville, 1 Pl. Henry Deutsch de la Meurthe, 78920 Ecquevilly, représentée par son Maire, Monsieur Herz, habilité à cet effet par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2024.

Ci-après dénommée « la Ville d'Ecquevilly » ou « la Ville » ou « la commune » ;

Ensemble dénommés « les Parties ».

PREAMBULE :

La Communauté Urbaine de GPS&O poursuit le projet de réaménagement de la place Henry Deutsch de la Meurthe, située dans le centre-ville d'Ecquevilly. Ce site est marqué par plusieurs rues et une plateforme stationnée englobant l'église Saint-Martin du XII^{ème} siècle. Le projet a pour objectifs de redonner une cohérence d'ensemble à ces espaces publics et de mettre en valeur le patrimoine historique, dont la « Porterie », autre édifice ancien remarquable du XVI^{ème} siècle, attribué à l'architecte Baptiste Androuet du Cerceau. Le bâtiment de la « Porterie » constitue l'accès majeur du parc de la mairie. Le projet transformera profondément la voirie existante pour retrouver l'axe historique d'origine du parc et de son château, passant par ce monument.

Ce faisant, les aménagements permettront de sécuriser et d'améliorer le confort des déplacements, notamment en faveur des modes doux et de répondre aux besoins de stationnement localisés des habitants et des utilisateurs des services administratifs municipaux.

Une ambition est également portée concernant l'emploi de matériaux de qualité : pierres et matériaux naturels, avec une dimension de ré emploi (bordures et pavages « Napoléon ») ; Ainsi qu'en faveur du développement durable et de la prise en compte de la réduction des îlots de chaleur urbain, au moyen de la réalisation de sols perméables carrossables (Chaussée végétale) et au moyen de la plantation de nombreux arbres.

GPS&O et la commune se sont accordés pour donner au projet « Deutsch » une dimension exemplaire dans les domaines de l'aménagement urbain patrimonial et paysager. A noter que le projet a valeur de test pour les revêtements de « Chaussée végétale ».

Pour correspondre au meilleur scénario choisi aux termes de l'avant-projet, la Communauté Urbaine a augmenté le budget de cette opération en validant la ré évaluation du coût d'objectif des travaux. Pour autant, un scénario maximaliste a été écarté.

La ville, ayant validé l'avant-projet, a souhaité que soit mis en œuvre le scénario maximaliste, permettant de mettre en valeur le revêtement de voirie en lien avec le bâtiment de la « Porterie ». Elle propose de réaliser un fond de concours pour que soit intégré aux travaux, la réalisation d'un revêtement en pavés « Napoléon » pour le plateau de voirie qui sera réalisé au carrefour des rues Suzanne Deutsch et place Deutsch, en lien avec le bâtiment remarquable de la « Porterie ».

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la présente convention.

En application de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales, la présente convention a pour objet de préciser les conditions d'attribution d'un fonds de concours par la Ville d'Ecquevilly et de définir les engagements réciproques des deux parties.

L'objet du fonds de concours visé par la convention consiste dans le versement par la ville à la CU GPS&O d'une participation financière pour la réalisation de prestations particulières souhaitées par la commune dans le cadre du réaménagement de la Place Deutsch de la Meurthe conduit par la Communauté urbaine.

Article 2 : Descriptif de l'opération, de son enveloppe financière et plan de financement prévisionnel.

Le montant du programme d'aménagement des espaces publics de la place « Deutsch » a été validé pour la somme de 708 400 € TTC au Bureau communautaire du 5 octobre 2023.

Ce montant d'opération a été ré-évalué pour la somme de 808 950 € TTC, à la suite de la validation en comité de pilotage du 16 mai 2024 d'un scénario d'aménagement prioritaire, nécessitant une augmentation du coût d'objectif des travaux.

Pour correspondre à la volonté de la commune d'aller vers un scénario d'aménagement supérieur ; Le coût prévisionnel de l'opération globale est à nouveau ré-évalué pour la somme de 835 473 € TTC.

Ce montant intègre le coût prévisionnel des prestations supplémentaires estimées par le maître d'œuvre pour la réalisation d'un plateau revêtu de pavés « Napoléon », pour la somme de 20 580 € HT soit 24 696 € HT, **financé par la commune à hauteur du montant net hors taxes** et objet de la présente convention de fonds de concours ; Ainsi que la ré-évaluation des honoraires du maître d'œuvre pour l'intégration de ces aménagements, pour un montant de 1 522 € HT soit 1 827 € TTC (montant pris en charge par la Communauté urbaine).

Article 3 : Montant du fonds de concours

Article 3-1- Montant prévisionnel du fonds de concours

Compte-tenu du coût prévisionnel de l'opération et du coût des prestations de plateau surélevé en pavés « Napoléon », la Ville s'engage à apporter une participation financière prévisionnelle globale de 20 580 € nets pour le financement de ces prestations de travaux particulières.

Article 3-2- Evolution du montant du fonds de concours

Sans objet

Article 4 – Engagements des parties

Les parties s'engagent à faire apparaître sur leurs principaux documents informatifs ou promotionnels leurs participations financières au moyen de l'apposition de leurs deux logos et à faire mention de ces participations dans leurs rapports avec les médias. L'utilisation des logos des parties devra être faite conformément à leur charte graphique respective.

Article 5 : Modalités de versement du fonds de concours

La participation financière de la Ville validée en Conseil municipal et notifiée à la Communauté urbaine viendra en déduction des sommes dues par la Communauté urbaine au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'opération de réaménagement de la Place Henry Deutsch de la Meurthe à Ecquevilly, dans les conditions suivantes :

- Exercice 2025 : 20 580 € nets

Le titre de recette sera émis à la réception des travaux.

Le montant de la participation financière de la ville est fixé de manière définitive à 20 580 € nets.

Article 6 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de sa notification par la Ville d'Ecquevilly à la CU GPS&O.

Après signature, la Ville se charge des formalités de transmission au contrôle de légalité de la présente convention.

La convention cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du solde du fonds de concours par la Ville à la CU.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Versailles, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Plan PROJET des aménagements de la place Henry Deutsch de la Meurthe sur la commune d'Ecquevilly ; Localisation du revêtement en pavés « Napoléon » en lien avec le carrefour de la rue Suzanne Deutsch et avec la « Porterie », bâtiment remarquable du XVI^{ème} siècle qui donne accès au parc de la mairie.



Fait en deux exemplaires,

A Ecquevilly, Le :	A Aubergenville, Le :
Pour la Ville d'Ecquevilly, Le Maire, Marc HERZ	Pour la CU GPS&O, Le Président, Cécile ZAMMIT-POPESCU